



Guéret, le 19 janvier 2018

Communiqué de presse

Prélèvements de sangliers sur la période de chasse

L'attention du Préfet de la Creuse a récemment été appelée sur une présence importante de populations de sangliers, à ce stade de la saison de chasse, sur différents secteurs du département.

À cet effet, il demande donc aux détenteurs de droit de chasse de continuer, voire d'accentuer, leurs prélèvements jusqu'à la fin de la période de chasse relative à l'espèce sanglier, qui expire le 28 février 2018.

En raison de l'ampleur des dégâts constatés sur les cultures agricoles, un suivi particulier sera réalisé sur ces secteurs pour lesquels il est indispensable que l'effort de chasse soit poursuivi jusqu'au 28 février.

Les services de l'État, en relation avec les différents partenaires cynégétiques, prendront toutes les dispositions utiles pour garantir le bon fonctionnement des activités agricoles et forestières du département.

Contact Presse : Jean-François RENGAR - Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - www.creuse.gouv.fr



Préfet de la Creuse



Préfet 23